

COMMUNIQUE DE PRESSE

Direction générale de Pôle emploi

Paris, le 10 mai 2022

Pôle emploi et ses partenaires lancent la 1^{ère} Semaine nationale de l'alternance

Du 16 au 20 mai, Pôle emploi et ses partenaires lancent la première édition de la Semaine nationale de l'alternance afin de mettre en avant les opportunités liées à cette modalité de formation.

Accessible aux demandeurs d'emploi quel que soit leur âge, l'alternance par contrat d'apprentissage ou de professionnalisation peut être proposée par les conseillers Pôle emploi dans le cadre d'une poursuite de leur développement de compétences ou d'une transition professionnelle.

Parmi les 731 800 entrées (chiffre en hausse de +39% sur un an) en contrat d'apprentissage en 2021, la Dares indique que 7,7% concerne des personnes considérées comme à la recherche d'un emploi, ce qui représente un peu plus de 56 000 contrats d'apprentissage.

Concernant les contrats de professionnalisation, 120 600 contrats de professionnalisation ont été enregistrés sur l'année 2021, soit une hausse de 6,9 % par rapport à 2020.

Pour les demandeurs d'emploi, l'alternance c'est pouvoir développer ses compétences et accéder à un emploi plus facilement et rapidement.

En effet, l'alternant bénéficie d'un enseignement général et théorique, diplômant au sein d'un organisme de formation, mais aussi d'une activité en entreprise lui facilitant l'apprentissage des savoir-faire.

Retrouvez l'actualité de Pôle emploi sur : <http://www.pole-emploi.org/accueil/>

Twitter : @pole_emploi

SERVICE DE PRESSE PÔLE EMPLOI

Jean-Baptiste Jacq – 07.89.99.49.19 – jean-baptiste.jacq@pole-emploi.fr

Pour les entreprises, en plus des aides gouvernementales à l'embauche d'un alternant, cette solution est un véritable levier dans leur gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui leur permet de former et de repérer les talents.

Le rôle de Pôle emploi dans le développement de l'alternance est également de pouvoir proposer des offres d'emploi aux demandeurs. En 2021, ce sont ainsi 120 000 offres en alternance qui ont été déposées à Pôle emploi.

Dans le cadre de son accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi (jeunes ou en reconversion), et si cela s'avère pertinent pour le demandeur d'emploi, chaque conseiller va faciliter la recherche d'une formation en alternance adéquate. Dans celui du plan de lutte contre les tensions de recrutement, Pôle emploi promeut particulièrement l'alternance auprès des publics durablement éloignés de l'emploi.

Pour les deux parties, l'alternance est un contrat gagnant ; tant pour le demandeur d'emploi qui s'insère progressivement dans le monde du travail, prépare un diplôme/titre reconnu parmi un large choix de métiers et de secteurs d'activité tout en étant rémunéré, qu'à l'entreprise qui s'assure de recruter un candidat adapté à son besoin et de former un futur collaborateur en l'intégrant dans son entreprise.

Les actions de la semaine

Organisée du 16 au 20 mai 2022 et en partenariat avec le *Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, L'Oréal, Carrefour, SNCF, Burger King, Orange, AFPA, Jeunes d'Avenir, CMA, WALT...*, la première édition de La Semaine de l'Alternance met en lumière de nombreuses actions sur le territoire national mais également sur les réseaux sociaux où Pôle emploi organise des opérations spécifiques sur TikTok, Instagram à destination des futurs alternants.

Avec près de 900 évènements (salons, jobs datings, webinaires...), la Semaine de l'alternance se déploie sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

Quelques actions phares :

- ➔ A Amboise (Indre et Loire), les demandeurs d'emploi pourront découvrir, le temps d'une demi-journée, les coulisses d'une usine de fabrication spécialisée dans le secteur aéronautique.
- ➔ A Argelès-Sur-Mer (Pyrénées Orientales), se tiendra le 18 mai, un job dating afin de proposer à un public en recherche d'emploi des contrats d'apprentissage dans le secteur du commerce.
- ➔ De 9h à 13h le 17 mai, l'agence Pôle emploi de La Ciotat (Bouches-du - Rhône) organise un forum en présence d'une dizaine d'organismes de formation. Lors de ce forum, des démonstrations culinaires auront lieu dans le bus d'un des organismes participants.
- ➔ L'Agence Brest Marine (Finistère), en partenariat avec Naval Group, organise le 18 mai de 9h à 12h, une réunion d'information afin présenter les métiers, le descriptif des postes à pourvoir et les attentes de l'employeur suivie par la suite d'un job dating.

Retrouvez l'actualité de Pôle emploi sur : <http://www.pole-emploi.org/accueil/>

Twitter : @pole_emploi

SERVICE DE PRESSE PÔLE EMPLOI

Jean-Baptiste Jacq – 07.89.99.49.19 – jean-baptiste.jacq@pole-emploi.fr

Qu'est-ce que le contrat d'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage (formation initiale) est un contrat de travail écrit à durée limitée (CDL) ou à durée indéterminée (CDI) entre un salarié et un employeur. Il permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation des apprentis (CFA) pendant 6 mois à 3 ans. S'adressant à un public de moins de 30 ans, il est néanmoins possible que certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de cet âge comme les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.

Qu'est-ce que le contrat de professionnalisation ?

Le contrat de professionnalisation (formation continue) est un contrat de travail écrit à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI) entre un salarié et un employeur. Il permet de pouvoir suivre une formation en alternance en entreprise dont la durée minimale est de 6 à 12 mois. S'adressant à un public de moins de 25 ans, 26 ans et plus pour les demandeurs d'emploi et sans condition d'âge pour les bénéficiaires du RSA: RSA : Revenu de solidarité active, de l'ASS: ASS : Allocation de solidarité spécifique ou de l'AAH: AAH : Allocation aux adultes handicapés et pour les personnes sortant d'un contrat unique d'insertion (CUI).

À propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois.

Retrouvez l'actualité de Pôle emploi sur : <http://www.pole-emploi.org/accueil/>

Twitter : @pole_emploi

SERVICE DE PRESSE PÔLE EMPLOI

Jean-Baptiste Jacq – 07.89.99.49.19 – jean-baptiste.jacq@pole-emploi.fr